

Communiqué de presse

Paris, le 8 septembre 2026

Budget 2027 : France urbaine demande une mobilisation de moyens en cohérence avec les objectifs climatiques nationaux

Après un été dévastateur sur le plan climatique, le projet de loi de finances pour 2027 sera bientôt présenté. France urbaine appelle le Gouvernement et le Parlement à soutenir la capacité d'investissement des grandes villes, métropoles, agglomérations et communautés urbaines, indispensable à l'accélération de l'adaptation et de la décarbonation de notre pays. Le budget 2027 nous engagera bien plus que pour une seule année : il constitue une échéance décisive pour le pays.

La France hexagonale s'est déjà réchauffée de 2,2 °C par rapport à l'ère préindustrielle et se prépare à une hausse de 4 °C en 2100. Si les grandes villes concentrent de nombreuses populations particulièrement vulnérables aux fortes chaleurs, elles disposent aussi de leviers décisifs en matière de mobilités, de rénovation du bâti, d'énergie, d'eau et d'aménagement. Le rapport annuel 2026 du Haut Conseil pour le climat relève que les investissements des collectivités en faveur du climat ont déjà progressé de 18 % entre 2017 et 2023. Mais pour tenir les objectifs nationaux, l'effort d'investissement devra plus que doubler et atteindre 19 milliards d'euros par an d'ici 2030, selon l'I4CE. Cette accélération suppose un cadre financier à la hauteur des ambitions nationales.

« Les grandes collectivités sont prêtes à prendre leur part pour répondre à l'urgence climatique, à condition de pouvoir investir, programmer et agir dans la durée. Le Budget 2027 doit nous donner les moyens concrets de maintenir des villes vivables dans une France à +4 °C. Faisons en sorte que l'alerte donnée par l'été catastrophique que nous venons de vivre ne reste pas vaine. »

Nathalie Appéré, première Vice-Présidente de France urbaine

Protéger l'investissement local pour réussir la transition climatique

Les territoires urbains sont pris entre trois feux : recettes amputées, charges accrues et aides réduites, avec un choc particulièrement concentré sur les intercommunalités. Sur les deux dernières années, les lois de finances ont représenté une facture nette cumulée de 7,8 milliards d'euros pour l'ensemble des collectivités¹. En 2026, les intercommunalités supportent la moitié de cette contribution, alors qu'elles ne représentent que moins d'un quart des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des collectivités.

Cette pression financière pèse directement sur l'investissement local : 66 % des collectivités interrogées par France urbaine prévoient de repousser ou de lisser leurs investissements et 20 % d'abandonner certains projets, à rebours de l'accélération attendue en matière de transition écologique.

¹ Consultez l'étude exclusive de [l'impact de la loi de finance 2026 sur le site](#) de France urbaine

Pour le Budget 2027, France urbaine demande donc que la contribution des collectivités soit proportionnée à leur poids réel dans le déficit public (6%) et répartie équitablement entre les différents niveaux de collectivités, en mettant fin au ciblage des intercommunalités. L'association défend également un bouclier plafonnant l'ensemble des prélèvements à 2 % des recettes réelles de fonctionnement de chaque collectivité.

Elle appelle enfin à instaurer un moratoire sur les charges nouvelles imposées par l'État. Entre 2021 et 2024, celles-ci ont représenté en moyenne plus d'un milliard d'euros par an, hors cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

Versement mobilité : une mise en cohérence indispensable dans le PLF27

Le financement des transports publics constitue l'une des préoccupations majeures de France urbaine pour le Budget 2027. Ils concentrent des enjeux majeurs pour notre avenir collectif : les autorités organisatrices de la mobilité doivent développer de nouvelles lignes, renouveler des réseaux vieillissants, décarboner les flottes et contribuer au déploiement des services express régionaux métropolitains (SERM).

Les besoins de financement des autorités organisatrices de la mobilité sont estimés à environ 34 milliards d'euros d'ici à 2035. Dans le même temps, le plafond du versement mobilité applicable aux grandes autorités organisatrices hors Île-de-France reste inchangé depuis plus de quinze ans.

France urbaine demande donc que la loi permette aux territoires qui en ont besoin et qui le souhaitent de relever localement ce plafond, dans le dialogue avec les employeurs concernés et dans le respect de l'équilibre entre le produit du versement mobilité et les recettes tarifaires. Cette évolution ne consiste à pas solliciter un financement supplémentaire de l'État. Elle vise à donner aux pouvoirs publics une marge de manœuvre comparable à celle accordée à Île-de-France Mobilités en 2023 pour développer une offre de transport essentielle au report modal, à l'accès à l'emploi et à la compétitivité des territoires.

« Adapter les villes à la chaleur et réduire leurs émissions exige de changer d'échelle. Les transports publics urbains figurent parmi les solutions prioritaires attendues par les habitants et les entreprises. Donner aux collectivités des moyens à hauteur des enjeux de desserte, c'est leur permettre d'agir concrètement pour le climat comme pour notre compétitivité. »

Jean-Luc Moudenc, Président de France urbaine

Contacts presse : m.van-renterghem@franceurbaine.org / 06 86 76 30 56

A propos de France urbaine

France urbaine est l'association de référence des métropoles, grandes villes et grandes intercommunalités françaises, représentant plus de 30 millions d'habitants sur l'ensemble du territoire national. Elle fédère 106 collectivités de toutes sensibilités, unies par une conviction commune : les territoires urbains constituent un moteur essentiel du développement, de l'innovation et de la cohésion nationale. Elle porte la voix du fait urbain dans le débat public, œuvre à faire reconnaître la contribution des villes aux politiques nationales et européennes, et prône la décentralisation de l'action publique, pour davantage d'efficacité et de démocratie. La cohérence, la recherche du dialogue et la force de proposition fondent son action.